



Numéro 115 – 10 JANVIER 2023

CSAL SÉANCE du 10 janvier 2023

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, Mme FARENC

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M. BRUN (T), Mme LASSERRE (S), M. MAYNARD (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GRIFFAULT (T), M. LAROUSSINIE (T), M. MARECHAL (T)

Mme BONNET : secrétaire Solidaires Finances Publiques : secrétariat adjoint

Mme GOUBERT ouvre la séance à 9h30

M. VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire jointe en annexe.

Concernant l'absence de règlement intérieur M. JOUVE répond que le décret du 20/11/2020 permet de tenir ce CSA en l'absence de règlement intérieur selon le fonctionnement prévu dans les textes fonction publique.

M. BRUN (CGT) insiste pour connaître les règles précises de fonctionnement avant d'entamer tout débat.

M. JOUVE expose finalement ces règles.

En réponse aux déclarations liminaires, Mme GOUBERT, tout en indiquant que ce n'est pas son NRP mais celui voulu par la direction nationale s'accorde, comme à son habitude, un grand satisfecit en nous expliquant que le NRP est une réussite et qu'il recueille un grand nombre de retours extrêmement élogieux. Concernant les conditions de travail des agents, elle considère que la direction a mis en œuvre les moyens nécessaires, notamment la formation professionnelle, que les agents n'ont pas voulu saisir. Elle reconnaît néanmoins que l'année 2023 ne démarre pas dans les meilleures conditions.

En contradiction M. VEYLET (CGT) expose la situation extrêmement difficile que connaît le SGC de St-Flour. Lors de la dernière visite de poste des militants de la CGT, les collègues leur ont fait part des grandes difficultés liées au manque de personnel et à la surcharge de travail. Certains d'entre eux sont

au bord du burn-out, d'autres complètement démotivés. De plus cette situation engendre des tensions entre collègues.

Mme GOUBERT reconnaît ces difficultés et admet qu'il existe un vrai malaise au SGC de Saint-Flour qui pour elle découle notamment de l'absence de l'adjointe, de la bascule qui ne s'est pas faite dans de bonnes conditions et des difficultés à faire évoluer les méthodes de travail. La direction soutient du mieux qu'elle peut avec l'affectation d'EDR et la prise en charge par la direction de certaines tâches. L'arrivée d'un nouveau chef de poste au mois de février et l'affectation de 2 contrôleurs au mois de mai devraient contribuer à stabiliser la situation.

1°) Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022

La CGT n'ayant pas assisté à la réunion du CTL du 27 septembre 2022 ne participe pas au vote.

2°) PLF 2023 – La situation des emplois (pour avis)

Mme GOUBERT indique que le PLF 2023 acte dans un premier temps de la suppression de 850 emplois et du redéploiement de postes financés en interne par les directions locales et en national par la DG. Elle indique que ces suppressions découlent essentiellement des gains de productivité issus de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) et de la contribution audiovisuelle publique (CAP) ainsi que des réformes mises en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Les redéploiements seront fléchés vers la sphère informatique pour renforcement et vers les DDFIP bénéficiant des relocalisations. Enfin ce PLF prévoit le « repyramidage » des emplois de catégorie A au détriment des catégories B et C.

Elle présente la déclinaison locale des suppressions, transformations et redéploiement d'emplois retranscrite dans le tableau de synthèse suivant :

*
Tableau récapitulatif des mouvements d'emplois 2023

L'évolution des emplois au 1^{er} janvier 2023 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Trésorerie de Aurillac Banlieue	-1 Idiv CN	-1	-4	-2	-8
Trésorerie de Maurs Saint Mamet	-1 Idiv CN		-3	-3	-7
Trésorerie Vic sur cère		-1		-1	-2
Paierie départementale	-1 Idiv CN		-3	-1	-5
SGC Aurillac			+6/-2	+3	+7
<i>Dont antenne</i>			+1	+2	
Maurs					
SGC Saint Flour			-1	-3	-4
Trésorerie hospitalière		+1	+7	+7	15
<i>Dont antenne</i>		+1	+6	+4	
Aurillac					
<i>Dont NRP 2023</i>		-2/+1	-13/+13	-10/+10	
Direction	+1 AFPA, +1 IP -1 Idiv CN -1/+1 Idiv CN CDL +1 Idiv CN Audit	+1/+1	-1/-1	-1	+1
Trésorerie hospitalière	+1 Idiv HC	+1		-1	+1
SIP				-2	-2
SDIF				-1	-1
SIE			-1		-1
BCR			+1		+1
SAPP	+1 IP, +1 Idiv CN	+2	+7	+3	+14
Total DDFIP	+2	+4	+5	-2	+9

Pour la CGT il n'est pas question de participer à cette « tambouille » qui consiste pour la direction locale à gérer la pénurie d'emplois. Elle réaffirme qu'il ne s'agit pas de 850 suppressions d'emploi mais bien de 1352 supportées par les directions locales. De même la DDFIP 15 ne peut pas se satisfaire de la création de 14 postes au SAPF quand dans les faits, il s'agit de la suppression de 5 emplois dans les services préexistants. La CGT fait remarquer que au 31 décembre 2022, il manque à la direction locale 18,2 postes et elle donne d'ores et déjà rendez-vous au 31/08/2023 pour constater un déficit plus important. Et c'est sans compter sur le nouveau contrat d'objectifs et de moyens qui prévoit d'ores et déjà la suppression de plus de 2 000 emplois sur les 4 prochaines années.

La CGT revendique au contraire que tous les emplois vacants soient pourvus et la création de nouveaux emplois.

M. JOUVE soumet le PLF 2023 au vote.

Vote unanime CONTRE

3°) Règlement intérieur des horaires variables du SGC Aurillac et de la trésorerie Hospitalière du Cantal (pour information)

Mme FARENC présente les règlements intérieurs des horaires variables du SGC Aurillac et de la trésorerie Hospitalière du Cantal approuvés par les collègues des 2 structures.

M. BRUN (CGT) se félicite que ces règlements correspondent aux souhaits des agents.

4°) Les ponts naturels 2023 (pour avis)

M JOUVE indique que le calendrier de l'année 2023 présente 2 ponts naturels possibles : le vendredi 19 mai et le lundi 14 août. Dès lors ces 2 ponts naturels sont proposés aux agents de la DDFIP du Cantal.

M BRUN (CGT) rappelle la position de son organisation au sujet de ces ponts naturels, il indique que les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs congés et que la continuité du service public doit être maintenue.

**Votes : 5 POUR (Solidaires et FO)
2 CONTRE (CGT)**

5°) Questions diverses

M VEYLET (CGT) fait état des difficultés d'accueil au SDIF ; en effet, le bureau prévu est sous-dimensionné et ne permet pas d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions. L'accueil sur rendez-vous et l'accès au poste en libre service ne permettent pas la confidentialité nécessaire.

Mme GOUBERT et M JOUVE n'ont pas connaissance d'une pareille situation.

Concernant le problème du radon au bâtiment Q, M BRUN (CGT) demande si les diagnostics annoncés par la direction pour le mois de décembre 2022 ont été réalisés.

M JOUVE précise que la demande de ce nouveau diagnostic, qui devra être cette fois-ci conforme aux recommandations de l'inspecteur santé sécurité au travail, a été décliné par la société VERITAS au motif qu'elle avait procédé au premier diagnostic et qu'il ne serait pas déontologique qu'elle intervienne une nouvelle fois.

En conséquence, la direction a sollicité une nouvelle entreprise spécialisée.

Parallèlement, une nouvelle campagne de mesure radon, dans les mêmes conditions et les mêmes locaux sera réalisée prochainement.

Il indique que la direction, forte des éléments déjà connus, a réfléchi à la mise en œuvre de différentes solutions pour régler ce problème :

- recherche d'aération de vide sanitaire : l'expertise menée par une entreprise de maçonnerie fait ressortir un grand nombre de difficultés qui pourraient compromettre la stabilité du bâtiment entier.
- installation de VMC double flux : la société ayant réalisé le devis, a précisé que l'installation de ce type de VMC serait sans effet sur le traitement du radon.

M BRUN (CGT) réaffirme que ce problème du radon est plus important qu'il n'apparaissait à l'origine. Au-delà des réponses apportées par la direction locale qui se limitent, en accord avec l'ISST, à suivre la réglementation, il convient selon lui de :

- mesurer le radon au 1^{er} étage car rien n'assure que ces taux ne soient pas là aussi supérieurs aux normes ;
- assurer le suivi médical des agents ayant occupé le bâtiment Q sur la période concernée ;
- faire intervenir un expert en radon qui pourra apporter les éclairages sur les mesures et solutions à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 12h30

Laurent VEYLET, Patrice BRUN, Claire LASSERRE et Joël MAYNARD



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 10 JANVIER 2023

Madame la Présidente,

Cette réunion est la 1^{er} du Comité social administratif de la DDFiP du Cantal issu des élections de décembre 2022 marquées par de nombreux dysfonctionnements que la CGT Finances publiques a dénoncé (site indisponible, difficulté pour récupérer ses identifiants...).

De plus vous nous convoquez à une instance dépourvue de règlement intérieur.

Tout ceci montre une nouvelle fois que votre prétendue volonté de dialogue social n'est qu'affichage.

Avant toute chose nous exigeons de connaître les règles et le cadre dans lesquels va se tenir ce CSAL.

Ce CSAL s'ouvre alors que le dernier volet du NRP a définitivement liquidé le service public de proximité des Finances Publiques et créé de nouvelles structures d'ores et déjà en grande difficulté.

Sous couvert d'améliorer le Service public, ces restructurations n'ont d'autre but que d'accompagner les suppressions d'emplois dans notre administration.

La DGFIP est à bout de souffle et n'a plus les moyens de fonctionner.

Ce n'est pas l'annonce des 850 suppressions d'emplois inscrites au Projet de Loi de Finances initial pour l'année 2023 qui va améliorer les choses d'autant que ces chiffres sont en trompe l'œil. Ce sont en effet 1 352 suppressions d'emploi pour les DDFiP et DRFiP.

Les chiffres pour le Cantal sont également trompeurs.

En y regardant de plus près, malgré l'annonce de 9 créations d'emplois, les services cantaliens supporteront dans les faits 5 suppressions de postes.

Les 14 emplois relocalisés pour permettre la création du SAPF sont illusoire. Cette nouvelle structure non comptant de n'exercer aucune mission de service public à la population locale sert de justification pour supprimer des emplois dans d'autres directions.

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ont considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023, 19 157 en 10 ans.

Dans le Cantal, depuis 2002, ce sont 129 postes qui ont été supprimés, 57 en 10 ans, sans compter les nombreux départs non remplacés.

Les agents du Cantal ont depuis 10 ans payé le prix fort !

Ces réorganisations et ces suppressions plongent les agents dans une grande souffrance qui n'entame pas votre détermination à continuer à la destruction de la DGFIP d'ores et déjà programmé par le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (2023/2027).

Dans ces conditions la volonté du gouvernement de retarder l'âge légal de départ en retraite et le gel des salaires et des pensions constituent de véritables provocations !

La CGT Finances Publiques du Cantal revendique l'arrêt des suppressions d'emploi et la création d'emploi de titulaires, un service public de plein exercice pour l'ensemble de nos concitoyens, l'augmentation des pensions et salaires et la retraite à 60 ans.

Elle appelle l'ensemble des agents à se mobiliser pour gagner sur ces revendications.